

GE_GERICHTE ATAS/1445/2009 vom 24. November 2009

GE Cour de justice, 2009-11-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1445_2009

FR: GE_GERICHTE ATAS/1445/2009 du 24 novembre 2009

IT: GE_GERICHTE ATAS/1445/2009 del 24 novembre 2009

Erwägungen

E. 1

Donne acte à VISANA ASSURANCES AG de son engagement de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, une expertise psychiatrique de Madame F_____, qui sera confiée en priorité au Dr L_____, subsidiairement en cas d'empêchement, au Service de psychiatrie adulte des HUG, soit pour lui le Dr M_____, qui désignera l'expert .

E. 2

L'y condamne en tant que de besoin.

E. 3

Donne acte à Madame F_____ de son accord à se soumettre à cette expertise.

E. 4

L'y condamne en tant que de besoin.

E. 5

Invite VISANA ASSURANCES AG à verser à la recourante une indemnité valant participation aux frais et honoraires de son avocat de 500 F.

E. 6

L'y condamne en tant que de besoin.

La greffière

Irène PONCET

La présidente

Isabelle DUBOIS

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral de la santé publique et à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.